



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 mars 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 mars 2006

**ORU - Projet de Rénovation Urbaine et Sociale - principe de  
création de la ZAC 'Clou Bouchet-Atlantique' et actions de  
concertations associées.**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006**

DELIBERATION D20060071

**ORU**

**ORU - Projet de Rénovation Urbaine et Sociale - principe de  
création de la ZAC 'Clou Bouchet-Atlantique' et actions de  
concertations associées.**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Projet de Rénovation Urbaine et Sociale de la Ville de NIORT a reçu, en date du 18 janvier 2006, un avis très favorable du Préfet des Deux-Sèvres émis à l'attention de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine qui doit l'examiner en première réunion partenariale ces prochaines semaines.

Les sites opérationnels du Clou Bouchet et de Tour Chabot-Gavacherie ont fait l'objet d'un examen secteur d'intervention par secteur d'intervention en regroupant les actions qui pourront concourir sur un même microsite à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement unitaire.

Au terme de cet examen, il apparaît que la multiplicité et la diversité des interventions au Clou Bouchet, la complexité des interventions et échanges fonciers, le nombre potentiel de Maîtres d'Ouvrage impliquent une cohérence d'ensemble forte qu'offre la procédure d'aménagement concerté (ZAC).

En effet, l'obligation de définir un programme d'équipements précis (infrastructures et superstructures), phasé dans le temps, la logique d'un aménagement élaboré au préalable et traduit dans le dossier de réalisation, la production d'un bilan financier correspondent à la rigueur opérationnelle souhaitée par l'ANRU et traduite au travers de ses matrices financières.

De plus, la procédure ZAC, dans sa première phase, exige une concertation au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme qui correspond tout à fait à l'esprit dans lequel la démarche se poursuit depuis l'origine au titre du même article et en application de la délibération du 14 mai 2004 dans le cadre de la mise au point du marché définitif.

Il appartient au Maire de définir les modalités de cette concertation.

Elle pourrait se dérouler du 2 au 30 avril 2006. Trois registres seraient mis à la disposition du public : le premier à l'Hôtel de Ville, le second à la MCSP du Clou Bouchet, et le troisième dans les locaux où sera installé au mois de mars le service Renouvellement Urbain

Des permanences explicatives seront tenues dans ce lieu par l' élu et la directrice du projet (deux pendant la période considérée). Enfin, une réunion publique clôturera cette phase de concertation.

A l'issue de cette concertation un bilan sera établi, sachant que, la concertation se poursuivra tout au long du projet, celle-ci étant une composante intrinsèque essentielle à la réussite de ce dernier. Dès lors, le dossier de création sera établi.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le choix de la procédure ZAC pour la réalisation des aménagements du quartier du Clou Bouchet figurant dans le dossier déposé à l'ANRU.
- A ce titre, réaliser la concertation préalable telles que les modalités en sont définies ci-dessus.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

[Ordre du jour](#)